



Site classé

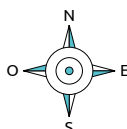
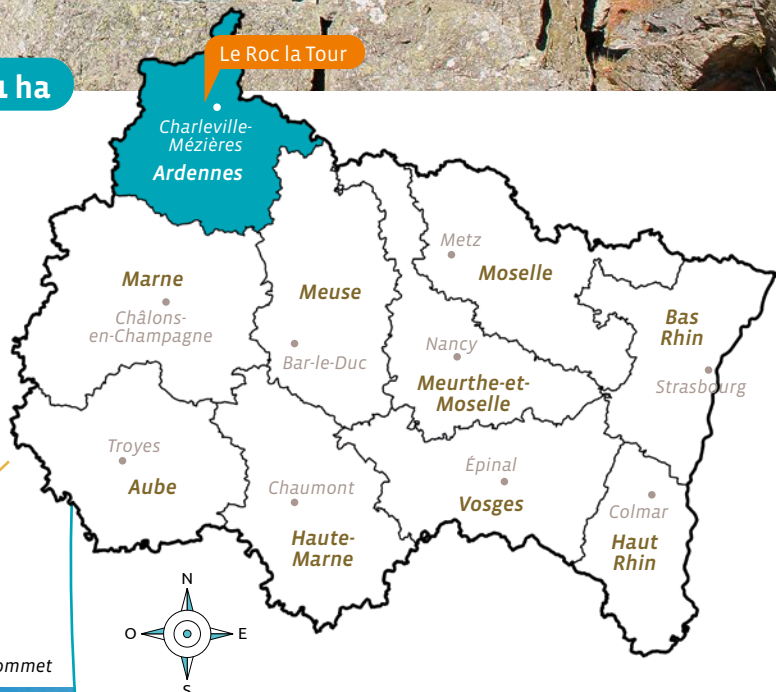
Date de protection : 20 août 1935 ~ Superficie : 5,1 ha

Le Roc la Tour

# Le Roc la Tour

Monthermé

Ce site, composé de deux chaos rocheux se dressant à peu de distance l'un de l'autre, est situé dans la forêt domaniale de Château-Régnault. De ces rochers, on domine la vallée de la Semoy où est niché le village d'Haulmé.



Parois au sommet

D'après une légende, un seigneur avait une femme jeune et belle, fière et ambitieuse, mais sans castel digne de l'abriter. Il vit un jour venir à lui un personnage qui le fit rougir de sa pauvre maison et qui lui proposa, en échange de son âme, de bâtir un magnifique château où sa femme aurait enfin une demeure digne d'elle. Le seigneur reconnut le diable et conclut le marché. Selon son habitude, Satan devait construire l'édifice en une nuit, avant le premier chant du coq. Il se mit au travail avec son équipe de lutins et de diabolotins. Le château était terminé, seule la dernière pierre allait être posée, quand un coq chanta au fond de la vallée. Le diable était pris. Dans sa colère, il jeta sa toque contre les murailles, et tout s'écroula. Ces débris forment aujourd'hui le Roc la Tour. Y eut-il jamais un



Vue panoramique

## Critères de classement

→ Artistique, historique, scientifique pittoresque et légendaire

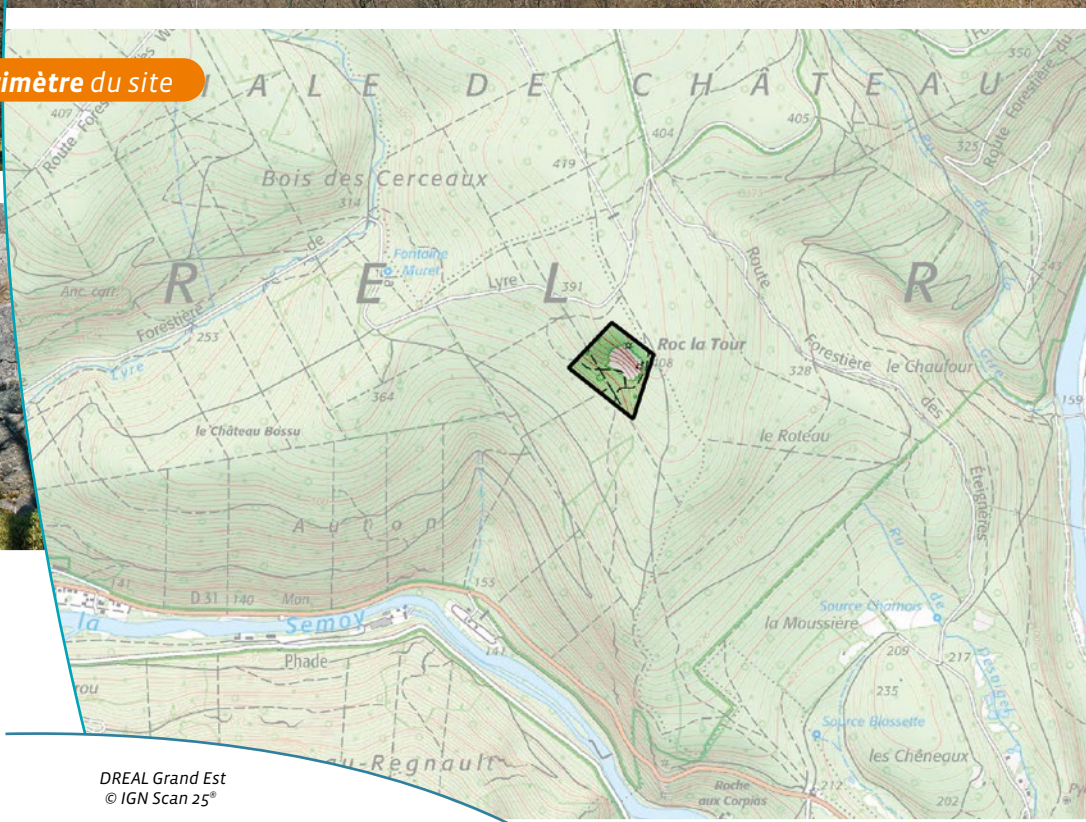
château bâti de main d'homme sur ces rocs dont la situation est si dominante? La chose est peu probable. Les archéologues y ont par contre trouvé des vestiges d'un site magdalénien.



# Le Roc la Tour



## Périmètre du site



DREAL Grand Est  
© IGN Scan 25°

200 m

- 1 ~ Vue du sommet sur l'amas pierreux
- 2 ~ Vue d'ensemble des roches au sommet du site
- 3 ~ Vue panoramique
- 4 ~ Vue d'ensemble des roches

## Inventaires - Autres mesures de protection

→ Aucune

## Références juridiques

Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, sur la base de critères pittoresques, historiques, scientifiques, artistiques, ou légendaires.

La protection site classé est régie par les [articles L341-1 à L341-22 du code de l'environnement](#). Elle entraîne une servitude sur le bien protégé. Toute modification de l'état ou de l'aspect du site classé doit faire l'objet d'une autorisation spéciale de l'Etat.

Pour plus d'informations

[www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)  
Rubrique Eau Biodiversité Paysage.

Contact

[sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:sebp.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr) - 03 87 62 01 63

